

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Travaux Publics
Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Constantine
NIF:408015000025094

2^{ème} Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N° .../2026

Suite à l'infructuosité (partie B) de l'appel d'offres N° 04/2026, La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Constantine, lance un 2ème avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales d'exécution et de règlement des prestations de:

Objet : Renforcement de la piste 13/31 et ses annexes de l'aérodrome Constantine (W.Constantine)

PARITE B - CONTROLE DES TRAVAUX (LABORATOIRE).

- **Contrôle des travaux (Laboratoire) Renforcement de la piste 13/31 et ses annexes de l'aérodrome Constantine (W.Constantine)**

L'appel d'offres objet du présent cahier des charges s'adresse aux soumissionnaires présentant les capacités suivantes :

- **Capacités professionnelles :** Un agrément du ministère des travaux publics code 901, 902, 903, 1006, 1205, 1210 pour les laboratoires prives ou décret de création pour les laboratoires publics en cours de validité, être qualifiée dans le domaine de contrôle de l'infrastructure aéroportuaire « le groupement n'est autorisé ».
- **Capacités techniques :** D'un ingénieur ou mastère (nouveau système) en travaux publics ou génie civil (VOA ayant une expérience minimale de **07 ANS** « justifie par diplôme, attestation de travail et affiliation CNAS en cours de validité lors de la séance de l'ouverture ».
- **Les références professionnelles** (02 attestations de bonne exécution) relatives au contrôle des travaux de même nature « renforcement, réhabilitation ou travaux neufs » durant la période 2014-2024, doivent être authentifiées par les services contractant publics.
- **Capacités Finances :** Le soumissionnaire doit présenter au moins un chiffre d'affaire cumulable de 8 000 000,00 DA EN TTC) durant la période (2022-2023-2024) justifié par les bilans certifiés par un commissaire aux comptes ou comptable agréer et portants le cachet de dépôts au niveau des services des impôts ou par des attestations de chiffre d'affaires délivrées par les services des impôts.

Peuvent soumissionner au titre du présent avis d'appel d'offres. Ces dernières sont invités à retirer le cahier des charges gratuitement à compter de la date de parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP, les quotidiens nationaux et la presse électronique, auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Constantine, Bureau du Contentieux, Rez de chaussée, sise à l'adresse suivante :

Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Constantine
07 Rue Raymonde Peshard
Tél : 039.29.18.61 et 039.29.16.33 - Fax : 039.29.16.15

Les offres accompagnées des pièces réglementaires précisées dans le cahier des charges, seront présentées sous triples enveloppes scellées et distinctes.

A./ Dossier de candidature : comprend les documents suivants :

- 1- Une déclaration de candidature dûment remplie, signée et datée.
- 2- Déclaration de probité dûment remplie, signée et datée.
- 3- Le statut pour les sociétés dotées de la personnalité morale.
- 4- Les documents relatives aux pouvoirs habilitant les personnes en engager BET ou LABO

- 5- Le relevé d'identification bancaire RIB.
- 6- les mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH en cours de validité lors de l'ouverture des plis.
- 7- Copie du registre de commerce électronique visé par le CNRC.
- 8- Attestation de dépôt légale des comptes sociaux de la dernière année 2024
- 9- Numéro d'identification fiscal (NIF).
- 10- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier porte la mention non inscrite au fichier des fraudeurs
- 11- NIS

A. Capacités professionnelles :

- PARITE B - CONTROLE DES TRAVAUX (LABORATOIRE).

Un agrément du ministère des travaux publics code 901, 902, 903, 1006, 1205, 1210 pour les laboratoires privés ou décret de création pour les laboratoires publics en cours de validité, être qualifiée dans le domaine de contrôle de l'infrastructure aéroportuaire « le groupement n'est autorisé ».

B/ Capacités financières :

Moyens financiers justifiés par les bilans financiers des trois (03) dernières années (2022-2023-2024) certifiés par un commissaire aux comptes ou comptable agréé et portants le cachet de dépôts au niveau des services des impôts ou par des attestations de chiffre d'affaires délivrées par les services des impôts.

C. Capacités techniques :

C.1. Les Listes des Moyens humains.

C.2. les listes des Moyens matériels : une liste des moyens matériels destinés à l'exécution du projet accompagnée obligatoirement par une liste justifiée par facture d'achat ou un procès-verbal concret édité par (l'expert automobile ou un huissier judiciaire), et par des cartes grises et contrat de location notarié et les attestations d'assurances vivante pour le matériel roulant.

C.3. Les références professionnelles (attestations de bonne exécution) relatives aux travaux de même nature réalisés par le LABO et réalisé durant la période 2014-2024, doivent être authentifiées par les services contractant.

B./ L'offre technique comprend les documents suivants :

1. Déclaration à souscrire dûment remplie, datée, signée, cachetée.
2. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant,
3. Un mémoire technique justificatif dûment remplie, daté, signé, cacheté.
4. Tout document exigé en application des dispositions de l'article 78 du présent Décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public
 - les listes des Moyens matériels : une liste des moyens matériels destinés à l'exécution du projet accompagnée obligatoirement par une liste justifiée par facture d'achat ou un procès-verbal concret édité par (l'expert automobile ou un huissier judiciaire), et par des cartes grises et contrat de location notarié et les attestations d'assurances vivante pour le matériel roulant.
 - les listes des Moyens humains : l'encadrement destiné au projet avec pièces justificatives (Diplôme, CV ; certificat de travail ; et affiliation vis-à-vis à la CNAS) en cours de validité moins de trois (03) mois.
5. Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « **lu et accepté** » daté, signé, cacheté.

C./ Offre financière comprend les documents suivants :

1. La lettre de soumission dûment remplie, datée, signée et cachetée
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment remplie, datée, signée et cachetée
3. Le Détail estimatif et Quantitatif dûment remplie, datée, signée et cachetée.
4. Récapitulation général dûment remplie, datée, signée et cachetée

Les trois enveloppes doivent être placées dans une enveloppe extérieure anonyme, portant la mention suivante :

Direction Des Travaux Publics de La Wilaya de Constantine

« Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°...../2026 »

Objet : Renforcement de la piste 13/31 et ses annexes de l'aérodrome Constantine (W.Constantine)

PARITE B - CONTROLE DES TRAVAUX (LABORATOIRE).

- Contrôle des travaux (Laboratoire) *Renforcement* de la piste 13/31 et ses annexes de l'aérodrome Constantine (W.Constantine)

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

- le cahier des charges est remis gratuitement.
 - La durée de préparation des offres est fixée à (08) jours à compter de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux, presses électroniques ou le BOMOP.
 - Le dépôt des offres se fera le dernier jour de préparation des offres de 8H00 à 11H00 au siège de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Constantine, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
 - L'ouverture des plis candidature, techniques et financiers se fera en séance publique le jour même de la date de dépôt des offres à 11h00 au siège de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Constantine (2ème étage).
 - La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentées de 90 jours à compter de la date de d'ouverture des plis.
 - Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres.
- Dans ce cas, il en informe les soumissionnaires par tout moyen.